## LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

 aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes;
- promouvoir et consolider les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les lois électorales, la protection des minorités, ainsi que la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles et autres cours sur des questions de droit constitutionnel.

## **SOMMAIRE**

Arrique au Sua	225
Albanie	234
Allemagne	238
Andorre	287
Argentine	287
Arménie	290
Autriche	292
Azerbaïdjan	294
Belgique	297
Bosnie et Herzégovine	301
Bulgarie	301
Canada	303
Chypre	303
Croatie	306
Danemark	309
Espagne	310
Estonie	325
États-Unis d'Amérique	327
Finlande	338
France	339
Géorgie	346
Grèce	346
Hongrie	347

Italie	352
«L'ex-République yougoslave de Macédoine	e»356
Lettonie	361
Liechtenstein	364
Lituanie	365
Malte	370
Moldova	370
Norvège	375
Pays-Bas	376
Pologne	377
Portugal	385
République tchèque	386
Roumanie	
Russie	399
Slovaquie	403
Slovénie	405
Suède	408, 409
Suisse	410
Ukraine	413
Cour européenne des Droits de l'Homme	414
Thésaurus systématique	421
Index alphabétique	439

Edition 2000 2

de jurisprudence constitutionnelle

Commission de Venise

Conseil de l'Europe